

PERMIS AAC

APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE

AAC

APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (A.A.C.) OU CONDUITE ACCOMPAGNÉE

LES PRINCIPAUX ATOUTS DE CETTE FORMULE

Quels sont les avantages de l'Apprentissage anticipé de la conduite ?

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- ✓ de réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- ✓ de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- ✓ d'acquérir de l'expérience de conduite ;
- ✓ de passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans ;
- ✓ d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74,24 % de chances de l'obtenir dès la première fois contre 52,99 % par la voie de l'apprentissage traditionnel (chiffres nationaux 2017) ;
- ✓ souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

Quelles sont les conditions d'inscription ?

Pour s'inscrire à l'Apprentissage Anticipé de la Conduite en école de conduite, il faut :

- ✓ être âgé de 15 ans ou plus ;
- ✓ avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule.

Quelles sont les conditions d'accès ?

Pour commencer la conduite accompagnée, il faut :

- ✓ avoir réussi le code de la route ;
- ✓ avoir suivi une formation pratique de 20 heures minimum avec un enseignant de l'école de conduite ;
- ✓ avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière qui se matérialise par la remise de l'attestation de fin de formation.

Qui peut être accompagnateur ?

L'accompagnateur doit :

- ✓ être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- ✓ avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- ✓ être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.

- ✓ Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Comment se déroule l'Apprentissage anticipé de la conduite ?

La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une durée **d'au moins un an** et une distance parcourue de **3 000 km minimum**.

Cette période débute par un rendez-vous préalable et est ponctuée de deux rendez-vous pédagogiques obligatoires.

Le rendez-vous préalable a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

Le 1er rendez-vous pédagogique a lieu entre quatre et six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale. C'est généralement un rendez-vous collectif avec d'autres élèves et leurs accompagnateurs.

Le 2e rendez-vous pédagogique a lieu après 3 000 km parcourus.

Lors de ces rendez-vous pédagogiques, animés par un enseignant de la conduite, les élèves sont invités à échanger sur leurs premières expériences et sur des thèmes de sécurité routière. Une phase de conduite est également prévue pour mesurer les progrès réalisés par l'élève et apporter les conseils nécessaires pour continuer la conduite accompagnée dans de bonnes conditions.

À savoir

Pour les jeunes âgés de moins de 16 ans, la copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation individuelle d'exemption n'est pas requise pour l'inscription.

Toutes les règles du code de la route doivent être respectées par vous comme par votre accompagnateur.

Mais en plus :

vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales ;

vous devez respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices.

Attention : en conduite accompagnée, ayez toujours avec vous le formulaire de demande de permis de conduire ou sa photocopie, le livret d'apprentissage et le document d'extension de garantie de l'assurance. Seul le formulaire de demande de permis de conduire permet de justifier de la situation d'apprentissage de la conduite, en cas de contrôle par les forces de l'ordre.

ENJEUX DE LA FORMATION, DEROULEMENT DE LA FORMATION ET PASSAGE DES EXAMENS

➤ Les enjeux de la formation à la conduite.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Le permis de conduire est un outil indispensable, surtout lorsque l'on vit dans des villes peu desservies par les transports en communs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

L'objectif général de la formation à la conduite est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante, c'est pour cela qu'elle requiert une certaine rigueur et un bon encadrement.

➤ Déroulement de la formation :

Partie théorique :

Entraînement au code de la route, révision en auto-école ou à la maison sur plateforme internet, à compléter par des cours de code à l'auto-école dispensés par un moniteur.

Passage de la partie théorique en centre d'examen.

Partie pratique :

Après obtention du code de la route, début de la formation pratique.

- Test d'évaluation à la conduite, questionnaire global et appréciations des réflexes et capacités de l'élève afin de déterminer une première approximation du nombre d'heure de conduite nécessaire à la préparation avant de présenter l'examen. (Nombre d'heure pouvant évoluer selon la progression de l'élève, ce n'est qu'une première estimation)
- Heures de conduite, formation à la conduite en toutes circonstances (agglo, hors agglo, pluie, manœuvre, circulation dense ou moins dense...)
- Bilan des compétences autour de la 15^{ème} heure de conduite afin de faire un point sur l'évolution des compétences et savoir-faire depuis l'évaluation et redéterminer le nombre d'heure nécessaire selon cette évolution : Bilan de compétences sous forme d'examen blanc (Grille officiel de l'examen remplie par le moniteur après une heure de conduite en mode examen afin de voir si l'élève validerait ou non → réévaluation possible du nombre d'heure selon le résultat de ce bilan)
- Suite de la formation et des heures de conduite jusqu'à ce que l'élève soit prêt à être libéré en conduite accompagnée. Etablissement de l'attestation de fin de formation initiale avant le rendez-vous préalable avec les parents.

- Rendez-vous préalable de 2h avec un accompagnateur.

L'accompagnateur doit remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- Avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- Être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.
- Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

- Phase de conduite accompagnée avec accompagnateur :

- vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales ;
- vous devez respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices.
- Attention : en conduite accompagnée, ayez toujours avec vous le formulaire de demande de permis de conduire ou sa photocopie, le livret d'apprentissage et le document d'extension de garantie de l'assurance. Seul le formulaire de demande de permis de conduire permet de justifier de la situation d'apprentissage de la conduite, en cas de contrôle par les forces de l'ordre.

- Rendez-vous pédagogique n°1 (entre 4 et 6 mois après le départ en AAC) :

- Théorique : Rendez-vous en salle de 2h avec présence de l'accompagnateur. Discussion entre les divers élèves sur la phase de conduite venant de se dérouler + exposé d'un thème par l'enseignant (alcool, vitesse, fatigue, vigilance, médicaments, assurance)
- Pratique : Séance de conduite de 60 minutes : Entretien avec l'enseignant sur la phase de conduite venant de se dérouler, conduite effective de 40 minutes, bilan de fin de séance avec conseils, points à travailler...

- Phase de conduite accompagnée avec accompagnateur

- Rendez-vous pédagogique n°2 (minimum 3000 km effectués)

- Théorique : Rendez-vous en salle de 2h avec présence de l'accompagnateur. Discussion entre les divers élèves sur la phase de conduite venant de se dérouler + exposé d'un thème par l'enseignant (alcool, vitesse, fatigue, vigilance, médicaments, assurance)
- Pratique : Séance de conduite de 60 minutes : Entretien avec l'enseignant sur la phase de conduite venant de se dérouler, conduite effective de 40 minutes, bilan de fin de séance avec conseils, points à travailler...

- Suite de la formation, possibilité de planifier des heures de conduite afin de se réhabituer aux véhicules de l'auto-école et préparation du permis de conduire (autour du centre d'examen)

➤ Conditions de passage des épreuves de l'examen du permis de conduire

Partie théorique :

Une fois le niveau de l'élève jugé satisfaisant (résultats des divers tests disponibles sur la plateforme d'entraînement sur les 8 catégories de questions) pour présenter l'examen du code de la route, une date est choisie avec l'élève et ce dernier se rend en centre d'examen afin de passer son examen (Bureau de poste agréé ou centre spécialisé dans le passage de l'ETG).

L'examen se déroule en centre d'examen, sur tablettes individuelles afin de répondre aux 40 questions posées.

Il est nécessaire de donner 35 bonnes réponses afin de pouvoir valider son code de la route.

Les résultats sont envoyés et disponibles dans la journée.

Partie pratique : Dès 17 ans

L'élève est accueilli, avec son moniteur en centre d'examen par un inspecteur du permis de conduire.

Dans un premier temps, ce dernier effectuera avec l'élève toutes les vérifications administratives (identité, filière de formation...) avant que l'examen puisse commencer.

Au début de l'examen, l'inspecteur détaille à l'élève le déroulé de l'examen et ce qui est attendu de lui.

Durant l'examen, l'élève doit montrer ses capacités à conduire un véhicule en toute sécurité et autonomie.

L'élève effectue un examen de 32 minutes durant lequel il doit : respecter, le code de la route, les limitations de vitesse, être courtois, être vigilant envers les usagers les plus vulnérables et montrer qu'il est un conducteur responsable en anticipant et en analysant les situations tout en ayant une conduite autonome et économique. Ce dernier devra également effectuer une manœuvre ainsi que des questions de vérifications (intérieure, extérieure et de premiers secours. Excepté en ces temps de covid avec restrictions sanitaires.)

Les résultats de l'examen seront disponibles 48h (jours ouvrés) après l'examen auprès de l'auto-école ou sur le site www.securiteroutiere.gouv.fr

ORGANISATION DES FORMATIONS

Organisation de nos formations pratiques au code de la route

1. Les infrastructures

Une salle de révision du code est à disposition des stagiaires au 14bis Avenue Jean Jaurès 34170 CASTELNAU LE LEZ.

Cette salle peut accueillir 10 stagiaires.

2. Les horaires

La salle de code est accessible

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

3. Le matériel

Le/la stagiaire est invité(e) à utiliser l'application Prepacode® à l'aide de son téléphone afin de répondre aux questions.

Le/la stagiaire peut utiliser une tablette mise à disposition par AUTOMOTION afin de répondre aux questions.

Cela lui permettra de suivre son évolution et ses taux de réussite et ainsi, passer l'examen du code en toute maîtrise de son niveau.

AUTOMOTION propose un Wifi à l'ensemble de ses stagiaires.

Organisation de nos cours théoriques sur les thématiques de la sécurité routière

1. Les infrastructures

Les cours thématiques, par exemple : alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité, distracteurs, etc., sont assurés au 14bis Avenue Jean Jaurès 34170 CASTELNAU LE LEZ.

Cette salle peut accueillir 10 stagiaires.

2. Les horaires

Les cours sont assurés

- Les mercredis et les samedis de 10h à 12h.

Organisation de nos formations pratiques à la conduite

1. Les infrastructures

3 voitures à boîte manuelle / 3 motos / 1 scooter

Sont disponibles pour assurer la pratique de la conduite.

2. Les horaires

Les plages horaires des cours de conduites sont

- du lundi au vendredi de 7h à 19h
- Le samedi de 7h à 17h.

Pour prendre RDV et réserver les heures de conduite : client.drivup.fr

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

PROGRAMME THEORIQUE

Cet examen commun est composé de **40 questions** tirées au sort dans la banque officielle de **1 000 questions**, réparties autour des **9 thèmes officiels** :

- L : Dispositions légales en matière de circulation routière
- C : Le conducteur
- R : La route
- U : Les autres usagers de la route
- D : Réglementation générale et divers
- P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- M : Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- S : Équipements de sécurité des véhicules
- E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Vous avez droit à 5 erreurs. Vous réussissez donc l'épreuve lorsque vous obtenez au moins 35 bonnes réponses.

PROGRAMME PRATIQUE :

Pour satisfaire aux conditions de l'examen, le stagiaire doit être en mesure de réaliser toutes les actions décrites par le programme de formation au permis de conduire de la catégorie B s'articulant autour de 4 compétences :

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul :

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer et s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser et être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, ponts...

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter lors d'un accident : protéger, alerter, secourir (PAS)
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'écoconduite

